

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 20 OCTOBRE 2025**

Nombre de Conseillers : 12

Présents : 10

Quorum atteint (7)

Pouvoirs : 2

Votants : 12

L'an deux mil vingt-cinq le vingt du mois d'octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Claude LAURANTIN, Maire de la Commune d'Assais-Les-Jumeaux

Date de la convocation : 15 octobre 2025

Etaient présents :

Jean-Claude LAURANTIN, Fabrice DURAND, Jean-Louis RIDOUARD, Christophe POTET, Joël NERBUSSON, Fabrice ADAMO, Annie LAURENTIN, Adrien MILLET, Alexandre NIKSARLIAN et Sophie RIVALLEAU

Excusés :

- ✓ Sabrina LAURENTIN donne pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Christian PRUNIER donne pouvoir à Jean-Louis RIDOUARD

Adrien MILLET a été nommé secrétaire de séance.

=====

FINANCES

Lotissement « Les Acacias » - convention GEREDIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du lotissement « les Acacias », situé Rue de la Croix Blanche, des travaux d'extension du réseau public d'électricité sont nécessaires afin de mettre l'alimentation en énergie électrique des parcelles.

GEREDIS Deux-Sèvres est maître d'ouvrage exploitant de la distribution publique d'énergie électrique en sa qualité de concessionnaire du service public de la gestion du réseau de distribution d'énergie électrique, en vertu du contrat de concession signé avec le SIEDS auquel la Commune d'Assais-Les-Jumeaux est adhérente.

La Commune d'Assais-Les-Jumeaux, agit en tant que demandeur en vue de l'alimentation en énergie électrique du Lotissement « Les Acacias » de 7 lots d'une puissance totale de raccordement de 84kVA situé Rue de la Croix Blanche.

Par conséquent, GEREDIS, en tant que gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, a transmis un projet de convention technique et financière, précisant les conditions de réalisation de l'opération.

Le montant de la participation financière de la commune, selon cette convention, s'élève à **12 550,86€HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ▶ D'approuver la convention établie par GEREDIS relative aux travaux d'extension du réseau public d'électricité pour l'alimentation du lotissement « Les Acacias » pour 7 lots.
- ▶ De valider la participation financière de la commune à hauteur de 12 550,86€HT
- ▶ D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention avec GEREDIS ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Fait à Assais-Les-Jumeaux, le 21 octobre 2025
Et ont signé Le Maire et Le Secrétaire

Le Secrétaire de Séance,
Adrien MILLET

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

Le Maire,
Jean-Claude LAURANTIN

AR-Préfecture

079-217900166-20251022-5-DE

Acte certifié exécutoire. Sous réserve de l'absence de recours, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Trésorier-payeur général de la commune, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Réception par le Préfet : 22-10-2025

Publication le : 22-10-2025

